

AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES

L'assemblée générale annuelle et extraordinaire (l'« **assemblée** ») des porteurs d'actions à droit de vote limité échangeables de catégorie A (les « **actions échangeables de catégorie A** »), d'actions à droit de vote limité de catégorie B (les « **actions de catégorie B** ») et d'actions sans droit de vote de catégorie C (les « **actions de catégorie C** ») de Brookfield Wealth Solutions Ltd. (« **Brookfield Wealth Solutions** », « **nous** », « **nos** », « **notre** » ou la « **Société** ») se tiendra le 10 juin 2025, à 10 h 30, heure avancée de l'Est (« **HAE** »), en mode virtuel seulement, au moyen d'une diffusion audio en direct à l'adresse www.virtualshareholdermeeting.com/BNT2025, aux fins suivantes :

1. recevoir les états financiers consolidés audités de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, y compris le rapport de l'auditeur externe sur ces états;
2. élire chacun des 10 candidats à un poste d'administrateur de la Société qui siègera au conseil jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires;
3. renouveler le mandat de Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., l'auditeur externe de la Société, qui demeurera en poste jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires, et autoriser le conseil d'administration de la Société à établir sa rémunération;
4. examiner et, s'il est jugé souhaitable, adopter une résolution ordinaire (la « **résolution relative au remboursement de capital** ») visant à approuver des remboursements de capital trimestriels à l'égard de chacune des actions échangeables de catégorie A et des actions de catégorie B de la Société, et des réductions correspondantes du capital-actions autorisé de la Société, dans chaque cas, pour les périodes se terminant les 29 septembre 2025, 31 décembre 2025, 31 mars 2026 et 30 juin 2026 ou vers ces dates;
5. comme l'exigent les règles de la Bourse de Toronto, examiner et, s'il est jugé souhaitable, adopter une résolution (la « **résolution relative à l'émission d'actions** ») autorisant notre Société à émettre ou à éventuellement remettre, directement ou indirectement, un maximum de 150 000 000 d'actions échangeables de catégorie A au cours de la période de 12 mois débutant à la date de l'assemblée, dans le cadre d'une ou de plusieurs opérations d'échange inversé public ou privé ou d'opérations similaires, y compris des offres semblables à l'offre d'échange de 2023 (au sens attribué à ce terme dans la circulaire) ou d'opérations ayant un effet similaire (y compris une émission initiale d'actions échangeables de catégorie A à une filiale de Brookfield Corporation pour remise ultérieure aux actionnaires de Brookfield Corporation) (chacune de ces opérations étant une « **opération d'émission d'actions** » et, collectivement, des « **opérations d'émission d'actions** »);
6. examiner toute autre question qui pourrait être dûment soumise à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement ou de report.

De plus amples renseignements sur la résolution relative au remboursement de capital, la résolution relative à l'émission d'actions et les autres questions devant être soumises à l'assemblée sont présentés sous la rubrique « Points à l'ordre du jour de l'assemblée » de notre circulaire de sollicitation de procurations par la direction (la « **circulaire** ») qui accompagne le présent avis de convocation à l'assemblée. Le texte intégral de certaines résolutions dont il est question ci-dessus figure à l'annexe A – « Résolutions devant être approuvées à l'assemblée » de la circulaire ci-jointe.

Le conseil recommande à l'unanimité aux actionnaires de voter EN FAVEUR de l'élection des 10 candidats de notre Société, de la résolution relative au remboursement de capital, de la résolution relative à l'émission d'actions et des questions connexes à l'assemblée.

L'assemblée aura lieu sous forme virtuelle afin que tous les actionnaires aient la même possibilité d'y participer. Les actionnaires pourront écouter l'assemblée, y participer et y voter en temps réel par l'entremise d'une plateforme Web plutôt que d'y assister en personne. Vous pouvez assister à l'assemblée virtuelle et y voter en participant à la webdiffusion audio en direct à l'adresse www.virtualshareholdermeeting.com/BNT2025. On trouvera de plus amples renseignements sur la marche à suivre pour assister, s'inscrire et voter à l'assemblée sous la rubrique « Questions générales liées aux procurations » de la circulaire.

Vous avez le droit de voter à l'assemblée, au moyen d'un bulletin en ligne que vous trouverez sur la plateforme de webdiffusion audio en direct si vous étiez un actionnaire de notre Société à la fermeture des bureaux le 8 mai 2025, soit la date de clôture des registres pour l'assemblée. Se reporter à la rubrique « Questions et réponses » dans la circulaire pour de plus amples renseignements sur vos droits de vote.

Instructions pour le vote lors de l'assemblée virtuelle

Votre vote est important, quel que soit le nombre d'actions que vous possédez. Les actionnaires inscrits et les fondés de pouvoir dûment désignés pourront assister à l'assemblée virtuelle et voter en temps réel, à la condition d'être connectés à Internet et de suivre les instructions indiquées dans la circulaire. Se reporter à la rubrique « Questions générales liées aux procurations » de la circulaire. Les actionnaires non inscrits qui ne se sont pas dûment désignés comme fondés de pouvoir pourront assister à l'assemblée virtuelle en tant qu'invités, mais ils ne pourront pas poser de questions ni voter à l'assemblée.

Si vous souhaitez nommer une personne autre que les candidats de la direction désignés dans le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote (y compris si vous êtes un actionnaire non inscrit qui souhaite se désigner lui-même pour assister à l'assemblée virtuelle), vous devez suivre attentivement les instructions figurant dans la circulaire et sur le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote. Se reporter à la rubrique « Questions générales liées aux procurations » de la circulaire. Ces instructions comprennent l'étape supplémentaire consistant à inscrire votre fondé de pouvoir auprès de notre agent des transferts, Compagnie Trust TSX, après avoir soumis le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote. **Si le fondé de pouvoir n'est pas inscrit auprès de notre agent des transferts, il ne recevra pas de numéro de contrôle pour participer à l'assemblée virtuelle et ne pourra y assister qu'en tant qu'invité. Les invités pourront écouter l'assemblée virtuelle, mais ne pourront pas poser de questions ni voter.**

Information à l'intention des actionnaires inscrits

Les actionnaires inscrits et les fondés de pouvoir dûment désignés (y compris les actionnaires non inscrits qui se sont dûment désignés comme fondés de pouvoir) qui assistent à l'assemblée en ligne pourront voter en remplissant un bulletin de vote en ligne pendant l'assemblée grâce à la plateforme de webdiffusion en direct.

Si vous ne pouvez participer à l'assemblée virtuelle et que vous comptez voter par procuration, votre vote doit nous parvenir avant 17 h HAE, le vendredi 6 juin 2025. Vous pouvez exercer votre droit de vote par procuration de l'une des façons suivantes :

- Rendez-vous sur le Web, à l'adresse www.proxyvote.com;
- Postez votre procuration signée dans l'enveloppe-réponse jointe à votre procuration;
- Appelez au 1-800-474-7493.

Information à l'intention des actionnaires non inscrits

Les actionnaires non inscrits recevront un formulaire d'instructions de vote avec la version papier du présent avis. Si vous désirez voter, mais que vous n'avez pas l'intention de participer à l'assemblée, veuillez remplir le formulaire d'instructions de vote, le signer et nous le faire parvenir conformément aux directives qui y sont indiquées.

Par ordre du conseil d'administration,

Le secrétaire général,

« Seamus MacLoughlin »

Seamus MacLoughlin

Le 8 mai 2025